



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Procurations :	5
Votants :	19
Date de convocation :	09/10/2024
Votes Pour :	-
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 17 octobre 2023 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Monsieur Alexandre DENEITS donne procuration à Ludovic SICARD, Brigitte BAJON-LALANNE à Géraldine DUTREY ; Alexandra SAGOT à Marie-Christine VERDIER ; Pierre MASURE à Karine BESSÉ, Jean-Marc AUTIÉ à Jean-Michel BLAY.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_056

5.7 Intercommunalité

Objet : Rapport d'activité annuel de la communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, en application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant l'année 2023.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 22 octobre 2024

Le Maire,

Jean Michel BLAY

